L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 JUIN 1846.

PURLIE PIK

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante centièmes pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles auront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires respectives.

OFFICIEL.

17 AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis JUDICIAIRES et ADMINISTRATIFS, au prix de UNE PIASTRE par chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 30 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine Martin.—Le beau steamer ci-dessus bien connu, va faire expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches matin à 10 heures et arrivera à la Balize le mercredi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES LAROSE,
71 Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur ST. MARY, capitaine D. R. Mugan, recevra maintenant du fret au bas de la Balize, et partira sitôt, le 18 courant, midi. Il en fait et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville, Pattersonville, de Bayou Pierre, St. Bernard, Bayou Boeuf, et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à

JOHN HALL, Front Levee,
ou à P. J. PAVY & Co.

A VENDRE.—Le vapeur WAVERLY, ses agrès, ancres et appareaux, le tout en bon état, tant maintenant dans le voyage des Attakapas, qu'à son chargement ordinaire, que l'on voudra bien s'adresser à

JOHN HALL.

N. B. Le Waverly est bien construit et tire très peu d'eau. 26 m

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

PAQUEBOT RÉGULIER.

Le vapeur NEUSTLEAN, capitaine J. W. Hoffman, continue ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, en partant de la Place Charlemagne, tous les lundis, mercredis et vendredis à six heures et demie du matin, pour prendre les passagers à Mandeville.

J. F. BERTHE & Co. Agents,
54 Vieille Levée.

POUR MANDEVILLE.—Le vapeur SCOTT, ayant acheté le BELLE CREOLE, et ayant complété son chargement, l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'elle continuera ses voyages réguliers, tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.

La Belle Creole fera ses voyages du mercredi se rendra à Madisonville.

Capitaine Scott, sollicite très-respectueusement le patronage des voyageurs.

La BELLE CREOLE partira positivement dimanche, 21 courant.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.

ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETÉ.

BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baker.

Le beau et rapide bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M. et quitte Bayou Sara, à 10 heures A. M. le dimanche suivant, à son retour de Bayou Sara, il touchera aux ports intermédiaires mentionnés.

Le capitaine Baird sollicite la continuation du patronage de ses pratiques et du public en général.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

W. H. AVERY.

N. B. Le Clinton touchera à la plantation du Fort Adams, à son retour tous les jeudis après-midi.

BATEAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.

Le soussigné informe le public en général, que le bateau de remorque ci-dessus, est prêt à prendre un chargement, et à remorquer des bateaux allant prendre un chargement à la Balize, ou bien de la côte, et ce, à des prix modérés, qui ne peuvent guère être plus bas. Les propriétaires de bateaux, ou de chargements, qui auraient intérêt de s'adresser au soussigné, pour le transporter le long des navires, ou à faire entreprendre les chargements, ou bien les bateaux allant prendre un chargement à la Balize, ou bien sur la côte, et ce, à des prix plus bas que ceux pratiqués jusqu'à ce jour, et à des conditions aussi favorables que celles qui ont été faites par les propriétaires de bateaux-remorques, qui ont